

Saint-Nicolas, le 16 septembre 2026

Aux membres du Conseil communal

Madame la conseillère,
Monsieur le conseiller,

En application de l'article L1122-24 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ainsi que de l'article 12 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, je vous prie de bien vouloir prendre en compte **le point supplémentaire** à l'ordre du jour de la **séance du Conseil communal du 21 septembre 2026**, à 19h30, dont la teneur suit :

A la demande de M. G. FRANSOLET (Groupe ENSEMBLE POUR ST-NICOLAS)

23. Parc canin



Valérie MAES
Bourgmestre